

AVIS

(Conformément à l'article 242 de la Nouvelle Loi communale)

La Bourgmestre porte à la connaissance de la population que le compte de la zone de police d'Ottignies-Louvain-la-Neuve – exercice 2021 – a été approuvé en séance de Conseil communal du 22 novembre 2022.

Compte de la zone de police 2021

Le texte du compte de la zone de police d'Ottignies-Louvain-la-Neuve pour l'exercice 2021 peut être consulté par le public, au Service des finances, Espace du Cœur de Ville, 1 à 1340 Ottignies-Louvain-la-Neuve, du lundi au vendredi de 8 à 12 heures et de 13 à 16 heures, à partir du 23 décembre 2021.

Fait à Ottignies-Louvain-la-Neuve, le 24 novembre 2022.

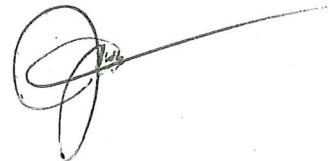
Le Directeur général,



G. Lempereur



La Bourgmestre,



J. Chantry.